



Article proposé par Vendée Numérique, destiné à la communication de votre organisme sur son magazine, son site internet ou encore un communiqué de presse destiné aux correspondants de presse locaux... Cet article peut être modifié selon les besoins de la collectivité et Vendée Numérique se tient à votre entière disposition pour fournir des informations complémentaires (nombre d'adresses concernées par commune, liste précise des sites...).

Contact :

sebastien.milcent@vendeenumerique.fr

Tout savoir sur le déploiement de la fibre Vendée Numérique (FttH) à Puyravault en 6 questions

1- Qui est Vendée Numérique ?

Vendée Numérique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui associe le Département et le SyDEV (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée). Il est chargé de développer l'aménagement numérique du territoire, conformément au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Vendée Numérique a pour objectif, en mobilisant des fonds publics et privés, de déployer un nouveau réseau de fibre optique permettant de proposer d'ici 2023 des accès Très Haut Débit à 100% des vendéens, soit plus de 375 000 habitations, commerces, entreprises et sites publics.

Ce nouveau réseau de fibre optique remplacera dans quelques années le réseau téléphonique historique en cuivre, qui est adapté à la transmission de la voix, mais pas des images et des données et qui a donc vocation à disparaître d'ici une dizaine d'années.

2- Qu'est-ce que la fibre optique ?

Techniquement, la fibre optique est un long fil flexible en verre ultra pur ou en plastique de quelques microns. Dans le domaine des télécommunications et contrairement à la technologie existante (câble cuivre installé depuis les années 60), elle possède plusieurs atouts :

- 1- Sur ces câbles de nouvelle génération circulent les données voix et internet à la vitesse de la lumière ;
- 2- La transmission des données peut se faire sur de longues distances, sans aucune dégradation;
- 3- Elle ne comporte aucun risque de corrosion et n'est pas sujette aux interférences, offrant ainsi une stabilité des connexions.

3- Quelles améliorations apporte-t-elle ?

La fibre optique offre 4 avantages majeurs :

- Elle permet d'abord de répondre aux trois principaux « usages du quotidien » de façon satisfaisante : la voix (téléphone), l'image (TV) et l'internet, garantie que n'offre pas le réseau cuivre. La fibre permet ainsi de proposer des offres dites « triple play » de grande qualité ;
- Le Très Haut Débit pour les particuliers et les entreprises : ainsi, si la moyenne du débit est de 10 à 15 Mb/s avec une connexion cuivre traditionnelle, la fibre optique FttH (fibre pour les particuliers)

permet d'offrir aujourd'hui des débits jusqu'à 1000 fois plus rapides (500 Mb/s à 10 Gb/s selon les offres des opérateurs).

- Une équité entre les citoyens : finis les débits plus ou moins importants selon qu'on soit situé en ville ou campagne ! La fibre optique offrira demain des débits similaires sur l'ensemble du territoire vendéen, même pour les habitats les plus isolés.
- Une technologie adaptée aux nouveaux usages d'aujourd'hui et de demain : grâce à la puissance de la fibre optique, on peut surfer sur internet à domicile et sur plusieurs appareils simultanément (smartphone, tablettes, ordinateurs, box TV, objets connectés...), utiliser des applications de visioconférence et demain avoir accès par exemple à des services de télé-médecine ou regarder la TV en Ultra Haute Définition (technologie 4K).

4- Quels sont les délais de déploiement sur la commune de Puyravault ?

Les travaux de construction du réseau fibre sont réalisés sur la commune de Puyravault, avec **434 locaux recensés** (habitations, entreprises, bâtis publics...). En date du 8 décembre 2022, 150 prises ont été déployées (soit un taux d'avancement de 35%). Le déploiement se poursuivra sur l'année 2023 (hors aléas techniques).

Pour chaque année de déploiement programmé, 75% des locaux et logements de la commune pourront souscrire une offre à la fibre dans l'année indiquée. Les autres adresses, qui peuvent faire l'objet de difficultés exceptionnelles de raccordement (réseaux aériens, travaux d'effacement de réseaux menés par la collectivité locale...), seront déployées au plus tard au cours de l'année suivante. Pour les locaux isolés, le déploiement de la fibre sera réalisé « *à la demande* », pour éviter d'entreprendre des investissements lourds, qui ne seraient pas suivis de raccordements. Ces locaux seront identifiés sur la carte interactive (cf point 5). Mais l'engagement de Vendée Numérique est bien de faire du 100 % fibre.

En règle générale, la fibre utilisera les infrastructures existantes (fourreaux et poteaux), en suivant le réseau télécom historique (cuivre). Ainsi, dans une rue, si le réseau est souterrain, la fibre passera dans les fourreaux existants. Si le réseau est aérien, la fibre sera alors installée sur les poteaux existants, au-dessus du câble télécom actuel. En Vendée, la fibre sera ainsi déployée sur plus de 20 000 km.

Outre le tirage de nouveaux câbles, différents travaux sont nécessaires pour créer le réseau fibre :

- La pose de nouvelles armoires télécoms dans certains quartiers ou villages ;
- La création de nouvelles chambres et de nouveaux fourreaux souterrains (travaux de génie civil si les fourreaux existants sont déjà complètement occupés) ;
- Le remplacement ou la pose de nouveaux poteaux permettant ainsi de supporter le poids de ce nouveau réseau en plus des fils de cuivre et parfois des fils du réseau électrique ;
- L'indispensable ébranchage des haies afin que les équipes techniques missionnées par Vendée Numérique puissent tirer le réseau de fibre en toute sécurité sur les artères aériennes.

5- Comment suivre le déploiement et comment se raccorder à la fibre Vendée Numérique ?

Pour suivre le déploiement de la fibre sur votre commune, une seule adresse : www.vendeenumérique.fr, rubrique [carte interactive](#).

Depuis le 6 mai 2021, il est ainsi progressivement possible de connaître son éligibilité à la fibre en entrant son adresse sur cette carte. Un pictogramme (symbole de maison ou immeuble) apparaît alors sur chaque adresse et indique le niveau d'avancement des travaux. Dès que ce pictogramme passe à la couleur verte, l'adresse est éligible à la fibre.

Vous pouvez alors commander votre raccordement auprès d'un des opérateurs partenaires (la liste est disponible sur le site internet de Vendée Numérique, rubrique Opérateurs « fibre FttH »).

Pour toutes questions concernant le raccordement, l'abonnement ou l'assistance dépannage, l'opérateur auprès duquel vous souscrirez un contrat constituera votre unique interlocuteur.

6- En attendant la fibre, existe-t-il des solutions alternatives ?

Oui, notamment une nouvelle solution d'accès à internet proposée par Vendée Numérique depuis juin 2019 : le Très Haut Débit Radio. S'appuyant sur une technologie hertzienne de type 4G, les opérateurs partenaires de Vendée Numérique proposent sur ce réseau, et pour un tarif équivalent à votre actuel abonnement ADSL, des offres triple play avec internet haut débit (jusqu'à 30 Mb/s), TV et téléphonie.

EN SAVOIR PLUS

Pour tout savoir sur les avantages de la fibre FttH (Grand Public) ou FttE (fibre pro pour les entreprises), les informations techniques sur le raccordement final de votre domicile ou bien encore le fonctionnement du THD Radio, Vendée Numérique a mis en ligne des vidéos d'information, courtes et pédagogiques, dénommées « la Minute Vendée Numérique ». Elles sont accessibles sur le site www.vendeenumerique.fr/videos ou sur la chaine YouTube de Vendée Numérique : <https://www.youtube.com/vendeenumerique>

